

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE PETITE-ÎLE



**CONSEIL MUNICIPAL**

***Séance du 07 avril 2026***  
***Compte rendu synthétique***  
***du Procès-verbal général des délibérations***

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

HOAREAU Serge - LEBON Eric - SEVERIN Mimose - ETHEVE Nicolas - GENNEPY METRO Clarisse - LEBON Gino - MUSSARD Emmanuelle - SUZANNE Pascal - AMYCLAS Reine Claude - FORT Olivier - SORRES Jacky - GRONDIN Jean Noël - MARIMAO Annie - BENARD Didier - CORRE Jean Yves - VIRAMA-ERCAMA Corinne - DOHEN Jean-Pierre - ETHEVE CHARNAY Patricia - LAVERGNE Christophe - PAYET Sandrine - LEBON Natacha - BOULEVARD Evelyne - SEVERIN Magalie - FONTAINE SADOUSTY Vanessa - ANTOU ROSOLEN Anne Gaëlle - HOARAU Jean Denis - LAURET Guillaume - ROBERT PAYET Anne Constance - NATIVEL Lorraine - GONTHIER Jean Bernard - FONTAINE Harold.

**ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers municipaux suivants :**

Madame ETHEVE Hélène - Monsieur PAUS Richard.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Madame Anne Constance Robert Payet** a été désignée pour remplir ces fonctions. Le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

**Affaire n°2026/3/1 : Approbation du Procès-verbal de la dernière séance.**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver ce procès-verbal.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/2 : Election des membres de la Commission d'appel d'offres.**

**Le Conseil municipal, désigne,**

- pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, du jury de concours et de la Commission MAPA, les membres suivants :

**Titulaires**

Mimose Severin  
Jean Noël Grondin  
Pascal Suzanne  
Hélène Ethève  
Jean Pierre Dohen

**Suppléants**

Clarisse Gennepy  
Eric Lebon  
Patricia Ethève  
Richard Paus  
Jacky Sorres

Le Conseil municipal précise que la Commission d'Appel d'Offres, du jury de concours et de la Commission MAPA, est élue pour la durée de son mandat.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/3 : Election de la Commission de délégation de service public**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- D'acter la composition et les modalités d'élection de la Commission de délégation de service public (CDSP) telles qu'exposées ci-dessus ;
- D'accepter les modalités de dépôt des listes telles qu'elles ont été exposées, en vue de l'élection des membres de la CDSP.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/4 : Election des représentants du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale.**

**Sont donc élus, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, les membres suivants :**

**Emmanuelle Mussard  
Natacha Lebon  
Evelyne Boulevard  
Sandrine Payet**

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/5 : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs.**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel- M. Jean Bernard Gonthier) :**

- **Décide de désigner, pour siéger au sein des organismes extérieurs et comme présentés ci-dessous, les Elus suivants :**

**La Société d'Economie Mixte du Marché de Gros**

Titulaire : Didier Bénard  
Suppléant : Jacky Sorres

**Le Syndicat Intercommunal des Hironnelles**

Titulaire : Eric Lebon  
Suppléant : Jean Noël Grondin

**Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electricité (SIDELEC)**

Titulaire : Jean Denis Hoarau  
Suppléant : Pascal Suzanne

**Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Représentante : Anne Gaëlle Antou

**L'ADIL (l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)**

Représentante : Anne Gaëlle Antou

**L'Association Parc Marin**

Titulaire : Patricia Ethève  
Suppléante : Clarisse Gennepy

**Le Parc National**

Représentant : Christophe Lavergne

**Le Conseil d'Administration du Collège Joseph Suaco**

Représentante : Corinne Virama-Ercama

**Le Conseil d'exploitation de la Régie Funéraire**

Représentante : Mimose Severin représentante du Conseil Municipal  
 + 2 personnes extérieures :  
 Messieurs Roland Threstran et Ginot Barret

**La Commission communale des calamités agricoles**

Représentants : Didier Bénard  
 Jean Denis Hoarau

**Renforcement des liens entre les Forces Armées et la Nation**

Représentant : Jean Pierre Dohen

**Groupement d'Intervention (Prophylaxie)**

Représentante : Natacha Lebon

**Pays d'Accueil du Sud Sauvage**

Volet Environnement : Christophe Lavergne

**Le CESAR (Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional)**

Titulaire : Magalie Severin  
 Suppléant : Eric Lebon

**Les Comité régionaux des professions du spectacle vivant et enregistré (COREPS)**

Nicolas Ethève

**La Commission de Sécurité et Accessibilité**

Titulaire : Pascal Suzanne  
 Suppléants : Jean Noël Grondin – Evelyne Boulevard

**La Correspondante Sécurité Routière**

Corinne Virama-Ercama

**Le Correspondant Incendie et Secours**

Pascal Suzanne

**La Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie des personnes âgées et de l'habitat inclusif**

Titulaire : Emmanuelle Mussard – Suppléante : Evelyne Boulevard

**Le Comité Éducation Local**

Olivier Fort – Corinne Virama-Ercama  
 Anne Gaëlle Antou – Jean Pierre Dohen – Lauret Guillaume

**L'Association nationale des Elus en charge du Sport ANDES**

Olivier Fort

\*\*\*\*\*



**Affaire n°2026/3/6 : Constitution des commissions communales et désignation des membres**

Le Maire propose au Conseil de constituer 7 (sept) commissions, dénommées comme présentées ci-dessous :

- Commission « Sport & Associations »
- Commission « Affaires Scolaires »
- Commission « Animation »
- Commission « Travaux et Environnement »
- Commission « Urbanisme – Aménagement et Habitat »
- Commission « Finances & Affaires Générales »
- Commission « Affaires Culturelles »

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel – M. Jean Bernard Gonthier) :

- Désigne, pour siéger au sein des Commission communales permanentes, les membres désignés ci-dessous :

**Commission « Sport et Associations »**

- . Olivier Fort . Clarisse Gennepy Métro
- . Grondin Jean Noël . Lauret Guillaume
- . Reine Claude Amyclas

**Commission « Affaires Scolaires »**

- . Olivier Fort . Corinne Virama-Ercama
- . Anne Gaëlle Antou . Jean Pierre Dohen
- . Guillaume Lauret

**Commission « Animation »**

- . Gino Lebon . Evelyne Boulevard
- . Jean Yves Corré . Natacha Lebon
- . Nicolas Ethève

**Commission « Travaux et Environnement »**

- . Hélène Ethève . Pascal Suzanne
- . Richard Paüs . Christophe Lavergne
- . Jean Denis Hoarau

**Commission « Urbanisme – Aménagement et Habitat »**

- . Magalie Severin . Christophe Lavergne
- . Eric Lebon . Annie Marimao
- . Vanessa Fontaine Sadousty

**Commission « Finances & Affaires Générales »**

- . Clarisse Gennepy Métro . Anne Constance Payet-Robert
- . Emmanuelle Mussard . Mimose Severin
- . Sandrine Payet

**Commission « Affaires Culturelles »**

- . Anne Gaëlle Antou . Nicolas Ethève
- . Patricia Ethève Charnay . Jean Pierre Dohen
- . Reine Claude Amyclas

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/7 : Désignation des membres du Conseil pour siéger au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel – M. Jean Bernard Gonthier), décide :**

- De procéder à la désignation des 4 membres élus appelés à siéger au sein de cette commission, à savoir :
  - **Evelyne Boulevard**
  - **Pascal Suzanne**
  - **Annie Marimao**
  - **Hélène Ethève**
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n° 2026/3/8 : Désignation des membres pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel – M. Jean Bernard Gonthier), décide :**

- De désigner les 4 membres titulaires et les 4 membres suppléants, pour siéger à cette commission, telles que présentés ci-dessous :

Titulaires :  
**Mimose Severin**  
**Jean Noël Grondin**  
**Pascal Suzanne**  
**Hélène Ethève**

Suppléants :  
**Eric Lebon**  
**Patricia Ethève**  
**Richard Paüs**  
**Jacky Sorres**

- D'autoriser le Maire à désigner les quatre représentants d'associations locales ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n° 2026/3/9 : Commission Locale à la Vie Associative (CLVA). Désignation des membres Elus.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel - M. Jean Bernard Gonthier), décide :**

- De désigner les représentants du Conseil municipal, 3 titulaires et 3 suppléants, qui siègeront à la commission du CLVA, comme présentés ci-dessous :

Titulaires :  
**Reine Claude Amyclas**  
**Olivier Fort**  
**Nicolas Ethève**

Suppléants :  
**Clarisse Gennepy Métro**  
**Jean Noël Grondin**  
**Annie Marimao**

- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n° 2026/3/10 : Commission de contrôle des listes électorales – Désignation des membres du Conseil municipal.**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne :**

- Pour la participation aux travaux de la commission de contrôle, les conseillers municipaux retenus de la manière suivante :

⇒ **Trois issus de la liste majoritaire**

Titulaires :

Jacky Sorres  
Jean Yves Corré  
Jean Noël Grondin

Suppléants :

Clarisse Gennepy Métro  
Natacha Lebon  
Corinne Virama Ercama

⇒ **Un issu de la seconde liste**

Titulaire : Jean Bernard Gonthier  
Suppléante : Lorraine Nativel

⇒ **Un issu de la troisième liste**

Harold Fontaine

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/11 : SPL « Sources & Eaux » - Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires. Fixation du montant des rémunérations susceptibles d'être perçues par les représentants de la Collectivité à la SPL.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions : Mme Lorraine Nativel - MM. Jean Bernard Gonthier – Harold Fontaine), décide :**

- De désigner les 2 représentants de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL « Sources & Eaux », tels que présentés ci-dessous :
  - **M. Jean Noël Grondin**
  - **M. Eric Lebon**
- De fixer la nature des fonctions ouvrant droit à rémunération comme suit :
  - . Président,
  - . Administrateur
- D'autoriser les représentants de la Commune à exercer les fonctions pour lesquelles ils pourront être désignés et à percevoir le cas échéant les rémunérations correspondantes dans le cadre des dispositions arrêtées par le conseil d'administration et l'assemblée générale de la SPL Sources et Eaux ; celle-ci devant veiller à ne pas mettre en péril, par ces dispositions, son équilibre financier ;
- De fixer les montants maximums des rémunérations susceptibles d'être perçues pour les fonctions de président et d'administrateur de la manière suivante :
  - Pour la fonction de président : la rémunération susceptible d'être allouée ne peut excéder 55% de celle afférente à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
  - Pour la fonction d'administrateur (sauf le président) : le montant total des jetons de présence susceptibles d'être alloués ne pourra dépasser 800 euros par administrateur et par séance du conseil d'administration ;
- D'autoriser le Maire ou un Elu habilité par lui à accomplir les formalités liées à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/12 : SPL MARAINA. Désignation des représentants à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale ou au Conseil d'Administration.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions : Mme Lorraine Nativel - MM. Jean Bernard Gonthier – Harold Fontaine), décide :**

- De désigner le représentant de la Commune de la Petite-Île pour siéger au sein du Conseil d'Administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de la SPL Maraina, à savoir :
  - **M. Eric Lebon**
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/13 : SPL EDDEN. Désignation du représentant à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale et au Conseil d'Administration. Montant maximum des rémunérations et des avantages particuliers susceptibles d'être perçus par le représentant de la collectivité dans la SPL EDDEN.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions : Mme Lorraine Nativel – MM. Jean Bernard Gonthier – Harold Fontaine), décide :**

- De désigner le représentant au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN, à savoir :
  - **M. Christophe Lavergne**
- De désigner le représentant permanent à l'Assemblée Générale et aux Assemblées Spéciales, à savoir :
  - **M. Christophe Lavergne**
- De fixer la nature des fonctions ouvrant des droits à rémunération et/ou avantages particuliers comme suit :
  - Président et administrateurs,
- D'autoriser le représentant de la Ville à exercer, les fonctions pour lesquelles il a été désigné et à percevoir le cas échéant les rémunérations et/ou avantages particuliers correspondants, dans le cadre des dispositions arrêtées par le conseil d'administration de la SPL EDDEN, celle-ci devant veiller à ne pas mettre en péril, par ces dispositions, son équilibre financier ;
- De fixer les montants maxima des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus pour la fonction d'administrateur : Le montant total des jetons de présence susceptibles d'être alloués aux administrateurs publics de la SPL EDDEN ne pourra être supérieur à 6 000 euros par an.
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/14 : SPL GRAND SUD : Désignation des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires. Montant maximum des rémunérations et des avantages particuliers susceptibles d'être perçus par le représentant de la collectivité dans la SPL GRAND SUD ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions : Mme Lorraine Nativel – MM. Jean Bernard Gonthier – Harold Fontaine), décide :**

- De désigner le représentant au Conseil d'Administration de la SPL Grand Sud, à savoir :
  - **M. Eric Lebon**
- De désigner le représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires, à savoir :
  - **Guillaume Lauret**
- De fixer la nature des fonctions ouvrant des droits à rémunération et/ou avantages particuliers comme suit :
  - Président et administrateurs,
  - Les vice-présidents devant émarger au budget correspondant aux jetons de présence alloués aux administrateurs,

- D'autoriser le représentant de la Ville à exercer, les fonctions pour lesq cas échéant les rémunérations et/ou avantages particuliers correspondants, dans le cadre des dispositions arrêtées par le conseil d'administration et l'assemblée générale de la SPL GRAND SUD, celle-ci devant veiller à ne pas mettre en péril, par ces dispositions, son équilibre financier ;
- De fixer les montants maxima des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus pour les fonctions de président et d'administrateur de la manière suivante :
  - Pour la fonction de **Président** : la rémunération susceptible d'être allouée aux présidents de la SPL GRAND SUD ne peut excéder 80 % de celle afférente à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Les frais de mission hors du territoire de la Réunion des présidents et vice-présidents puissent être remboursés aux frais réels dans la limite de 182,94 euros par jour,
  - Pour la fonction d'administrateur : Le montant total des jetons de présence susceptibles d'être alloués aux administrateurs publics de la SPL GRAND SUD ne pourra être supérieur à 800 euros par administrateur et par séance du conseil d'administration et de la Commission d'appel d'offres, l'enveloppe globale pouvant être répartie, sur décision du conseil d'administration, au profit des vice-présidents dans la limite de 5 000 euros par an par vice-président.
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/15 : Renouvellement des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel- M. Jean Bernard Gonthier), décide :**

- De procéder à la désignation au sein du Conseil municipal, des 2 représentants de la Commune pour siéger au sein de la CLECT de la CIVIS, telle que proposée ci-dessous :
  - **Mme Clarisse Gennepy Métro**
  - **Mme Patricia Ethève Charnay**
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/16 : Commission Communale des Impôts Directs. Désignation des membres.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- De valider la proposition du Maire de dresser une liste de personnes, selon les modalités présentées ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/17 : Attribution de subventions et concours en nature aux associations au titre de l'année 2026. Liste attributive complémentaire n° 1**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- D'attribuer les subventions et les concours en nature de la Ville aux associations tels que présentés au tableau annexé ci-joint, pour un montant total de :
  - **51 300,00** euros au titre des subventions ;
  - **95 290,70** euros au titre des contributions en nature valorisées ;
- De valider les modalités de versement des subventions telles que proposées ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations ;
- D'autoriser le Maire à prendre tout acte et à signer toutes pièces dans le cadre de cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/18 : Soutien aux sportifs de hauts niveaux : Attribution d'Badminton de Petite-Île pour la participation des sportifs Petite-Îlois à une compétition nationale.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver le versement de ladite subvention à l'association Badminton Petite-Île à hauteur de 1 500,00 euros pour les athlètes ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/19 : Création de poste au tableau des Effectifs : Adjoint du patrimoine.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- De modifier le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Commune comme susvisé, comme présenté en séance ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/20 : Emploi de Collaborateur de cabinet. Modification de la délibération n° 2010/5/18 du 6 août 2010.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions : Mme Lorraine Nativel – MM. Jean Bernard Gonthier – Harold Fontaine), décide :**

- De fixer le montant des crédits annuels affectés à l'emploi de collaborateur de cabinet comme suit :
  - 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité (ou, le cas échéant, de l'emploi fonctionnel de direction le plus élevé), tel qu'il évolue en fonction des dispositions réglementaires en vigueur. Soit, à titre de référence à ce jour : **45 322,56 €**, montant pouvant être appelé à évoluer en fonction des dispositions réglementaires en vigueur.
  - 90 % du montant du régime indemnitaire servi au titulaire de ce même emploi tel qu'il résulte des délibérations en vigueur et de leurs évolutions. Soit, à titre de référence à ce jour : **30 013,56 €**, montant susceptible d'évoluer en fonction des délibérations applicables.
- De préciser que l'enveloppe annuelle globale des crédits affectés à cet emploi est déterminée sur la base des montants définis à l'article 1 et qu'elle évoluera automatiquement en fonction :
  - des revalorisations indiciaires prévues par les textes en vigueur,
  - des évolutions du régime indemnitaire applicables aux emplois ou grades de référence,
  - et, le cas échéant, des modifications de l'emploi de référence au sein de la Collectivité.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n° 2026/3/21 : Bilan des transactions et opérations foncières - année 2025**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions : Mme Lorraine Nativel – MM. Jean Bernard Gonthier – Harold Fontaine), décide :**

- D'approuver le bilan des transactions et opérations foncières, tel que présenté ci-dessus pour l'année 2025 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire ainsi que toutes les pièces y afférentes.

\*\*\*\*\*

**Affaire n° 2026/3/22 : Procédure d'incorporation des parcelles sans maître s**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- De constater le droit de propriété de la Commune sur les biens cadastrés AC numéros 64 – 67 – 14 – 53 – 57 – 62 – 101 – 68 – 87 - situés lieu-dit à Manapany Les Hauts, et section AD numéros 89 – 90 – 281 situés lieu-dit Charrié, en application des dispositions des articles L 1123-1 2° du Code général de la propriété des personnes publiques et 713 du code civil ;
- De charger le Maire à effectuer toutes les démarches et formalité administratives nécessaires ;
- D'autoriser le Maire à prendre tout arrêté en vue de constater cette situation et procéder à la rédaction du Procès-Verbal constatant l'incorporation desdits biens au domaine communal, lequel sera soumis aux formalités de publicité foncière en vue de son opposabilité aux tiers ;
- D'habiliter le Maire à passer tout acte et à signer toute pièce dans le cadre de cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Affaire n° 2026/3/23 : ZAE Verger Hemery : approbation du procès-verbal de transfert à la CIVIS.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens communaux constitutifs de la Zone d'Activités Economiques Verger Hemery au profit de la CIVIS, tel qu'annexé au présent rapport ;
- De préciser que les conditions financières du transfert seront déterminées par la CLECT et mises en œuvre au plus tard 9 mois après la signature du PV de transfert, selon les modalités de compensation financière prévue par le CGCT ;
- D'autoriser le Maire, à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/24 : Approbation du nouveau Règlement Intérieur de la Commande Publique.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- D'abroger le Règlement Intérieur de la Commande Publique actuellement en vigueur ;
- D'approuver le nouveau Règlement Intérieur de la Commande Publique joint en annexe ;
- Et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/25 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Fixation du seuil de délégation au Maire.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- De fixer le seuil de cette délégation à 200 € par créance et pour toutes les catégories de créances ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/26 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).**

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé à la présente délibération, pour la mandature ;
- De dire que les dispositions de ce règlement s'appliqueront dès l'exercice budgétaire en cours et à l'ensemble des budgets de la commune (budget principal et budgets annexes).

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/27 : Budget Principal – Actualisation des Autorisations de Paiement (AP/CP).**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel – M. Jean Bernard Gonthier), décide :**

- De réviser les autorisations de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme expliqué ci-dessus et joint en annexe ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- Précise que les crédits de paiements de 2026 seront prévus au budget 2026 par décision modificative.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/28 : Budget Principal - Décision modificative n° 2026/DM/BP/01 - Ajustements de crédits.**

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel – M. Jean Bernard Gonthier), décide :**

- D'approuver le projet de Décision modificative n° 2026/DM/BP/01, tel qu'exposé ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**Affaire n°2026/3/29 : Désignation d'un membre du Conseil municipal pour statuer sur les autorisations d'urbanisme lorsque le Maire est intéressé au projet.**

**Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Eric Lebon, 1<sup>er</sup> Adjoint, après délibération, à la majorité (2 abstentions : Mme Lorraine Nativel – M. Jean Bernard Gonthier), décide :**

- De désigner M. Eric Lebon, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Commune en qualité d'autorité compétente pour instruire, signer et délivrer l'ensemble des autorisations d'urbanisme lorsque le Maire est regardé comme intéressé au projet au sens de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme ;
- De dire que la présente désignation s'applique notamment aux demandes déposées par le maire en son nom propre, aux demandes déposées par ses ascendants, descendants, conjoints, à toute demande concernant les biens dont il est propriétaire, indivisaire, usufruitier ou titulaires de droits réels, à toute demande déposée par une personne morale au sein de laquelle il détient des intérêts de nature à caractériser un conflit d'intérêt et plus généralement à toutes situations de conflits d'intérêts.
- De dire que dans tous ces cas, le Maire se déporte de toute intervention dans le dossier et que l'Elu délégué exerce l'intégralité de la compétence d'autorité compétente au nom de la Commune.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé,  
Aucun Conseiller ne demandant la parole,

La séance est levée à dix-neuf heures et dix-huit minutes.

**Fait et clos à PETITE-ILE, les jour, mois et an que dessus.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**



Le Maire,

Serge Hoareau

Le compte rendu du présent procès-verbal est transmis au Représentant de l'Etat (Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre) et conservé en mairie.  
Ce compte rendu a été affiché à la porte de la mairie : *le*

*Le présent document est certifié exécutoire,  
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le .....  
et de sa publication en Mairie, le .....*